



## Reconnaissance floristique des pistes et plateformes de la Campagne FER100\_01



Juillet 2015

Equipe Conservation Flore  
Vale Nouvelle-Calédonie  
15/07/2015

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1. METHODOLOGIE DES VERIFICATIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>2. ETAT DE CONSERVATION ET MESURES DE SAUVEGARDE POUR LES ESPECES RARES RECENSEES SUR LES PISTES ET PLATEFORMES.....</b>	<b>4</b>
2.1. Espèces protégées par le code de l'Environnement de la Province Sud .....	4
2.2. Espèces menacées selon les critères de l'IUCN .....	7
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>9</b>

## INTRODUCTION

L'équipe Conservation du Service Préservation de l'Environnement de VALE NC a été sollicitée pour réaliser un balisage des espèces rares présentes sur l'emprise des pistes et plateformes de la campagne FER100\_01. Cette campagne comprend 30 plateformes et 2937 m de pistes qui seront soumises à rafraîchissement. Le balisage concerne les espèces menacées classées CR ou EN selon les critères de l'IUCN et les espèces protégées par le code de l'environnement de la Province Sud. Ainsi lors de la réalisation des coupes, les espèces menacées et/ou protégées sont visibles et peuvent être évitées. Le rafraîchissement des pistes et des plateformes n'est pas considéré comme un défrichement puisque seule la végétation est éclaircie. La vérification des lignes tomographiques s'est déroulée en binôme sur une durée de 07 jours du 22 juin 2015 au 02 juillet 2015.

## 1. METHODOLOGIE DES VERIFICATIONS

Les pistes et plateformes ont été prospectées sur le terrain par un binôme. En présence d'espèces rares, les individus sont balisés avec du ruban bleu, géoréférencés et le nombre d'individus sur l'emprise de la piste ou de la plateforme est relevé. Les individus recensés à proximité immédiate des pistes et plateformes mais considérés hors emprise ont également été balisés afin d'éviter tout impact potentiel lors des travaux de rafraîchissement. Ces individus hors emprise ne sont pas présentés dans ce rapport. Seuls les individus classés CR ou EN selon les critères de l'IUCN ont été balisés ainsi que les individus d'espèces protégées par le code de l'Environnement de la province sud à l'exception des orchidées. Il convient de noter que ce groupe n'est pas une priorité en matière de conservation car les taxons mis en protection ne sont pas à risque et les espèces sont bien représentées en maquis sur sols cuirassés ou gravillonnaires. En effet, la protection des Orchidées par le Code de l'Environnement de la Province Sud a été établie afin de protéger cette famille à forte valeur horticole des récolteurs collectionneurs ou encore d'éviter les trafics illégaux de ces plantes (CITES). Le nombre d'individus et la localisation a toutefois été relevé pour les orchidées classées par le code de l'environnement et pour les espèces classées VU.

## 2. ETAT DE CONSERVATION ET MESURES DE SAUVEGARDE POUR LES ESPECES RARES RECENSEES SUR LES PISTES ET PLATEFORMES

### 2.1. Espèces protégées par le code de l'Environnement de la Province Sud

Quatre espèces protégées par le code de l'environnement de la Province Sud ont été recensées sur l'emprise des pistes et plateformes de la campagne FER100\_01. La liste des espèces protégées et le nombre d'individus recensés sur l'aire d'emprise de la zone d'étude sont présentés dans le Tableau 1.

Espèces protégées par le code de l'environnement de la Province Sud	Nombre d'individus recensés sur les pistes et plateformes
<i>Dendrobium fractiflexum</i>	7
<i>Dendrobium odontochilum</i>	8
<i>Dendrobium steatoglossum</i>	11
<i>Dendrobium verruciferum</i>	9

**Tableau 1 :** Liste des espèces protégées PS et nombre d'individus recensés sur l'aire d'emprise des pistes et plateformes de la campagne FER100\_01

### Orchidées protégées :

La protection des orchidées par le Code de l'Environnement de la Province Sud a été établie afin de protéger cette famille à forte valeur horticole des récolteurs collectionneurs ou encore d'éviter les trafics illégaux de ces plantes (CITES). Il convient de noter que ce groupe n'est pas une priorité en matière de conservation car les taxons mis en protection ne sont pas à risque et les espèces sont bien représentées en maquis sur sols cuirassés ou gravillonnaires.

Des opérations de récupération d'orchidées ont été mises en œuvre en 2012 et 2013 préalablement aux opérations de défrichement quand leur taille et le milieu le permettaient. 656 individus appartenant à 10 espèces d'orchidées ont ainsi été transplantés au niveau d'habitats favorables sur la zone de conservation de la Wadjana en aout 2014. La zone dite de la Wadjana est localisée au Nord-Est du plateau de Goro. Ce site a été sélectionné car il s'agit d'une zone de conservation qui ne sera pas impactée par l'activité minière car elle intègre un périmètre de protection des eaux (PPE). De plus, le site de la Wadjana présente une diversité de milieux offrant des habitats propices pour la réintroduction des orchidées récupérées. Deux types de formations végétales ont été sélectionnées pour la réintroduction en milieu naturel des 656 individus d'orchidées.

Parmi les espèces transplantées vers la zone de conservation de la WADJANA en 2014, on notera la présence de quatre espèces d'orchidées qui ont été recensées sur l'aire d'emprise des pistes et plateformes de la campagne de sondage de FER100\_01, à savoir, *Dendrobium verruciferum*, *Dendrobium fractiflexum*, *Dendrobium steatoglossum* et *Dendrobium odontochilum*.

***Dendrobium verruciferum* :**

Cette espèce est protégée par le code de l'environnement de la Province Sud. Les localités connues sont : Poum, Canala, Dumbéa, Yaté, madeleine, Mont Dore. Cette espèce terrestre fait partie des plus communes de la région et se retrouve à la fois sur les sols cuirassés et gravillonnaires mais aussi parfois sur les sols plus fins des pentes. On la retrouve en maquis ligno-herbacé, arbustif et paraforestier. En 2014, 224 individus ont été transférés vers la zone de conservation de la WADJANA.

Neuf individus ont été recensés sur l'aire d'emprise des pistes et plateformes de la campagne FER100\_01.

***Dendrobium steatoglossum* :**

Cette espèce est protégée par le code de l'environnement de la Province Sud. Les localités connues pour cette espèce sont : Houaïlou, Parc Provinciale de la Rivière Bleue, Mont Dore, Yaté, Creek Pernod, rivière de Kuebini, Région des Lacs, madeleine. Cette espèce terrestre fait partie des plus communes de la région et se trouve à la fois sur sols cuirassé gravillonnaires mais aussi parfois sur les sols plus fins des pentes. On la retrouve en maquis ligno-herbacé, maquis arbustif et formation paraforestière sur le plateau de Goro. 114 individus ont été transplantés au niveau de la zone de conservation de la WADJANA en 2014.

Onze individus ont été recensés sur l'aire d'emprise des pistes et plateformes de la campagne FER100\_01.

***Dendrobium fractiflexum* :**

Cette espèce est protégée par le code de l'environnement de la Province Sud. Les localités connues pour cette espèce sont : Houaïlou, Thio, Mont Dore, Canala, Port Boisé, Prony, Yaté. Cette espèce est bien représentée en maquis arbustif, en maquis paraforestier et en forêt humide dans le sud de la Grande Terre. En 2014, 116 individus ont été transférés vers la zone de conservation de la WADJANA.

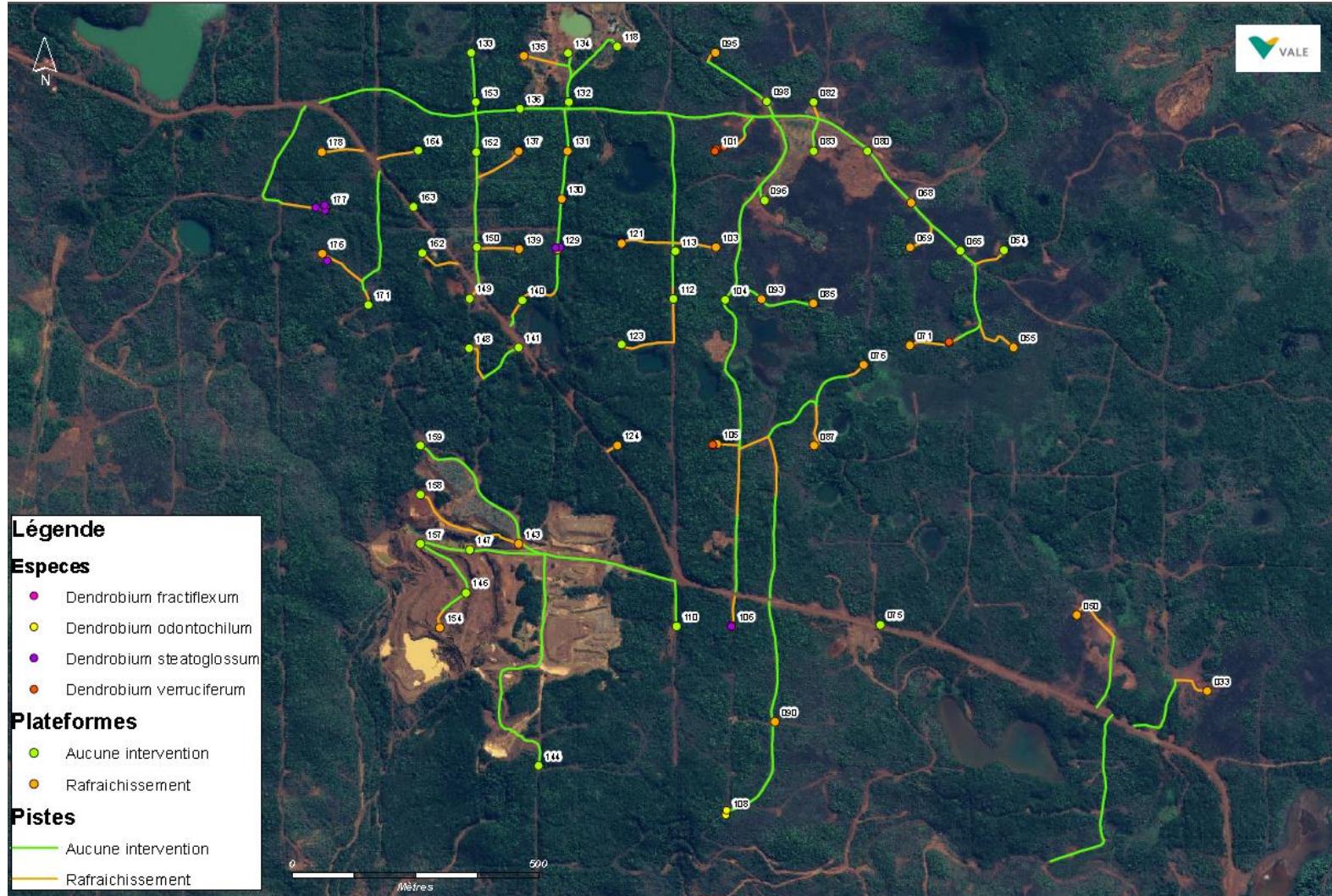
Sept individus ont été recensés sur l'aire d'emprise des pistes et plateformes de la campagne FER100\_01.

***Dendrobium odontochilum* :**

Cette espèce est présente sur l'ensemble du territoire (Pouembout, Poindimié, Ouegoa, Bouloupari, Poya, Hienghène, Mont Dore, Yaté). Elle était peu référencée car discrète en l'absence de fleurs et ses formes jeunes sont souvent confondues à l'état stérile avec *Dendrobium ngoyense*, cependant elle a été observée de plus en plus sur les plateaux de Goro ainsi que sur la zone de la Plaine des Lacs et la Kué Ouest, il semblerait donc que l'espèce soit bien plus abondante qu'elle n'y paraît puisque son habitat peut aussi être du maquis ouvert, dense ou paraforestier. En 2014, 50 individus ont été transférés vers la zone de conservation de la WADJANA. Huit individus ont été recensés sur l'aire d'emprise des pistes et plateformes de la campagne FER100\_01.

## Carte des espèces protégées par le code de l'Environnement de la Province Sud

Cette carte montre l'ensemble des pistes et plateformes ayant fait l'objet de vérification et les espèces protégées par le code de l'environnement de la Province sud ayant été recensées sur la zone d'étude (Figure 1).



Campagne FER 100\_01 : Espèces protégées par le code de l'environnement de la Province Sud

Figure 1 : Localisation des espèces protégées par le code de l'environnement.

## 2.2. Espèces menacées selon les critères de l'IUCN

Une seule espèce considérée menacée selon les critères de l'IUCN a été recensée sur l'emprise des pistes et plateformes de la campagne de FER100\_01. Le nombre d'individus recensés sur l'aire d'emprise de la zone d'étude sont présentés dans Tableau 2.

Espèce menacée selon les critères de l'IUCN	Statut IUCN	Nombre d'individus recensés sur les pistes et plateformes
<i>Tristaniopsis macphersonii</i>	VU	73

**Tableau 2 :** liste des espèces menacées et nombre d'individus

### ***Tristaniopsis macphersonii* :**

Cette espèce est classée vulnérable selon les critères de l'IUCN. Il s'agit d'une des espèces dominantes du plateau de Goro, présente aussi dans une grande partie du Massif du Sud. Soixante treize individus ont été recensés sur l'emprise des pistes et plateformes de la campagne FER100\_01. Cette espèce fait partie de la liste du programme de conservation des espèces rares de VALE NC et un suivi est assuré depuis 2004 sur divers peuplements (plaine des lacs, Kuebini, ensemble du bassin de la Kué, Sud du lac de Yaté). Sa germination est facile cependant les fructifications sont étalées sur l'année et peu nombreuses. L'abondance de l'espèce laisse imaginer que des fructifications massives doivent survenir lors de stress important (sécheresse, cyclone). Des essais de bouturage ont donné des résultats mitigés sur cette espèce, la production est donc préférentiellement orientée vers la multiplication à partir de graines puisque de bons taux de germination ont été observés avec une conservation possible des graines. Il convient de noter que cette espèce n'a pas été produite en 2013 ni en 2014 suite à la détection de la rouille des Myrtaceae à la pépinière de VALE NC par mesure de précaution.

## Carte des espèces menacées selon les critères de l'IUCN

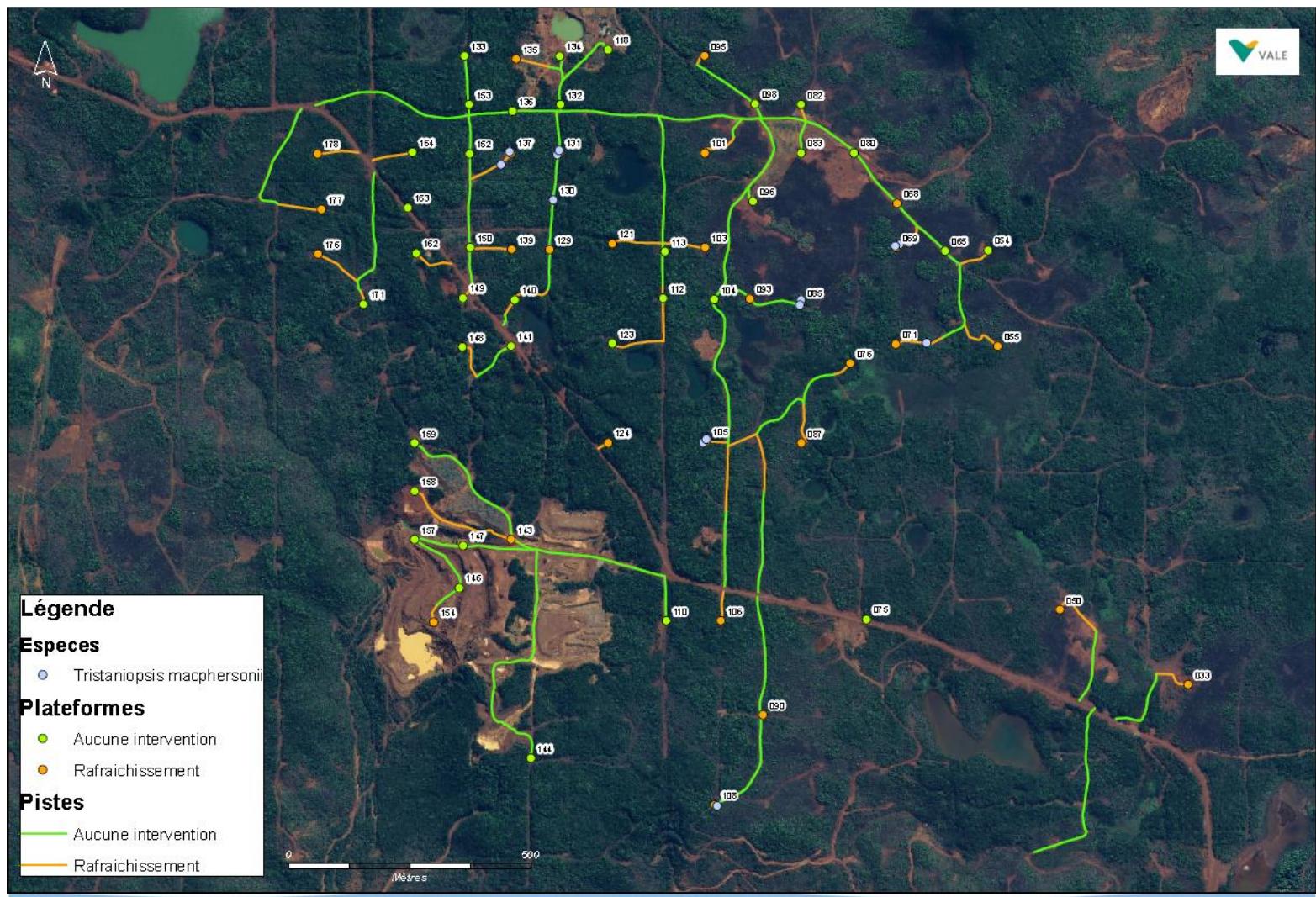


Figure 2: Localisation des espèces menacées selon les critères de l'IUCN.

## CONCLUSION

Quatre espèces protégées par le code de l'environnement de la province sud et une espèce classée Vulnérable selon les critères de l'IUCN, ont été recensées sur l'aire d'emprise des pistes et plateformes de la campagne de FER100\_01. Parmi ces espèces, 4 sont des espèces appartenant à la famille des orchidées et ne sont pas une priorité en matière de conservation de part leur large répartition à l'échelle du Grand Sud. L'espèce *Tristaniopsis macphersonii* est quant à elle produite par VALE NC depuis 2004. Afin de limiter la propagation de la rouille des myrtaceae, il convient de noter que cette espèce n'a pas été produite en 2013 ni en 2014.